

RCS : AJACCIO Code greffe : 2001

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AJACCIO atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1988 B 00118 Numéro SIREN : 344 946 041 Nom ou dénomination : A CITADELLA

Ce dépôt a été enregistré le 14/06/2022 sous le numéro de dépôt 1641

SIGNATURE ELECTRONIQUE

Conformément aux articles 1174 et suivants du Code Civil, la présente déclaration est établie sous forme électronique, tel qu'il résulte de la volonté du représentant légal, lequel requiert expressément du rédacteur des présentes, son établissement sous forme électronique.

Il est ici précisé que la signature électronique permet de garantir :

- L'identité du signataire.
- La non-répudiation par le signataire du document signé.
- L'intégrité du document signé, toute modification pouvant être détectée.

Il résulte de l'article 1366 du Code civil ci-après littéralement rapporté : *"L'écrit électronique a la même force probante que l'écrit sur support papier, sous réserve que puisse être dûment identifiée la personne dont il émane et qu'il soit établi et conservé dans des conditions de nature à en garantir l'intégrité."*

Il résulte de l'article 1367 du Code civil ci-après partiellement et littéralement rapporté : [...] *"Lorsqu'elle est électronique [la signature], elle consiste en l'usage d'un procédé fiable d'identification garantissant son lien avec l'acte auquel elle s'attache. La fiabilité de ce procédé est présumée, jusqu'à preuve contraire, lorsque la signature électronique est créée, l'identité du signataire assurée et l'intégrité de l'acte garantie, dans des conditions fixées par décret en Conseil d'Etat"*.

Le représentant légal reconnaît avoir pris bonne lecture des dispositions des articles 1174, 1366 et 1367 du Code civil et avoir reçu du rédacteur des présentes toutes informations utiles quant à la force probante et à la conservation des données faisant l'objet des présentes.

Signature du représentant légal au moyen d'un procédé de signature électronique sécurisé

Astrid, Elodie **LOMBARD** (épouse **VILLELEGIER**),

Signé électroniquement le 13/06/2022 par
Astrid, Elodie LOMBARD (épouse VILLELEGIER)

 Signed with
universign



A CITADELLA

Société par actions simplifiée
au capital de 300 000 euros

Siège social : Caldaniccia,
Sarrola Carcopino
20167 MEZZAVIA

RCS AJACCIO 344 946 041

---- oOo ----

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

- BILAN

- COMPTE DE RESULTATS

- ANNEXES

----- oOo -----

SIGNATURE ELECTRONIQUE

Conformément aux articles 1174 et suivants du Code Civil, les présents comptes sont établis sous forme électronique, tel qu'il résulte de la volonté du représentant légal, lequel requiert expressément du rédacteur des présentes, son établissement sous forme électronique.

Il est ici précisé que la signature électronique permet de garantir :

- L'identité du signataire.
- La non-répudiation par le signataire du document signé.
- L'intégrité du document signé, toute modification pouvant être détectée.

Il résulte de l'article 1366 du Code civil ci-après littéralement rapporté : *"L'écrit électronique a la même force probante que l'écrit sur support papier, sous réserve que puisse être dûment identifiée la personne dont il émane et qu'il soit établi et conservé dans des conditions de nature à en garantir l'intégrité."*

Il résulte de l'article 1367 du Code civil ci-après partiellement et littéralement rapporté : [...] *"Lorsqu'elle est électronique [la signature], elle consiste en l'usage d'un procédé fiable d'identification garantissant son lien avec l'acte auquel elle s'attache. La fiabilité de ce procédé est présumée, jusqu'à preuve contraire, lorsque la signature électronique est créée, l'identité du signataire assurée et l'intégrité de l'acte garantie, dans des conditions fixées par décret en Conseil d'Etat"*.

Le représentant légal reconnaît avoir pris bonne lecture des dispositions des articles 1174, 1366 et 1367 du Code civil et avoir reçu du rédacteur des présentes toutes informations utiles quant à la force probante et à la conservation des données faisant l'objet des présentes.

Signature du représentant légal au moyen d'un procédé de signature électronique sécurisé

CERTIFIES CONFORMES

La présidence :

Signé électroniquement le 13/06/2022 par
Astrid, Elodie LOMBARD (épouse VILLELEGIER)

 Signed with
universign



BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2021 12		Exercice N-1 31/12/2020 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	
	Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles					
	Frais d'établissement					
	Frais de développement					
	Concessions, brevets et droits similaires	4 806	4 806			
	Fonds commercial (1)					
	Autres immobilisations incorporelles	21 343		21 343	21 343	
	Avances et acomptes					
	Immobilisations corporelles					
	Terrains					
	Constructions	30 933	30 933			
	Installations techniques, matériel et outillage	766 281	676 117	90 164	116 210	26 046- 22.41-
	Autres immobilisations corporelles	71 414	59 040	12 374	6 681	5 693 85.20
	Immobilisations en cours					
	Avances et acomptes					
	Immobilisations financières (2)					
	Participations mises en équivalence					
	Autres participations					
	Créances rattachées à des participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts					
	Autres immobilisations financières	54 212		54 212	11 182	43 030 384.83
	Total II	948 988	770 896	178 092	155 416	22 676 14.59
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours					
	Matières premières, approvisionnements	44 674		44 674	20 592	24 082 116.94
	En-cours de production de biens					
	En-cours de production de services					
	Produits intermédiaires et finis					
	Marchandises					
	Avances et acomptes versés sur commandes	2 031		2 031	500	1 531 306.28
	Créances (3)					
	Clients et comptes rattachés	516 672	70 302	446 371	593 469	147 098- 24.79-
	Autres créances	364 782		364 782	274 032	90 750 33.12
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé					
	Valeurs mobilières de placement	557		557	30 926	30 370- 98.20-
	Disponibilités	400 647		400 647	505 984	105 336- 20.82-
	Charges constatées d'avance (3)	6 204		6 204	12 945	6 741- 52.07-
	Total III	1 335 568	70 302	1 265 266	1 438 449	173 183- 12.04-
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)					
	Primes de remboursement des obligations (V)					
	Ecarts de conversion actif (VI)					
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	2 284 556	841 198	1 443 359	1 593 865	150 506- 9.44-

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

54 212

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2021	12	Exercice N-1 31/12/2020	12	Ecart N / N-1	
						Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 300 000)	300 000		300 000			
	Primes d'émission, de fusion, d'apport						
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves						
	Réserve légale	14 220		14 220			
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées	84 250		84 250			
	Autres réserves						
	Report à nouveau	212 109		98 479		113 630	115.39
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	36 182		113 630		77 449	68.16
AUTRES FONDS PROPRES	Subventions d'investissement	15 996		1 984		14 013	706.47
	Provisions réglementées						
	Total I	662 757		612 563		50 194	8.19
PROVISIONS	Produit des émissions de titres participatifs						
	Avances conditionnées						
DETTE (I)	Total II						
	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges						
Comptes de Régularisation	Total III						
	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit						
	Concours bancaires courants						
	Emprunts et dettes financières diverses						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	462 046		638 035		175 989	27.58
	Dettes d'exploitation						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	141 326		150 875		9 549	6.33
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	Dettes fiscales et sociales	172 664		173 530		866	0.50
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes	4 565		18 862		14 296	75.80
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	Produits constatés d'avance (I)						
	Total IV	780 601		981 302		200 701	20.45
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	Ecarts de conversion passif (V)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	1 443 359		1 593 865		150 506	9.44

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

780 601

981 302

A CITADELLA

Société par actions simplifiée
au capital de 300 000 euros

Siège social : Caldaniccia,
Sarrola Carcopino
20167 MEZZAVIA

RCS AJACCIO 344 946 041

---- oOo ----

DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 30 MARS 2022

DECISION D'AFFECTION DU RESULTAT de l'exercice clos le 31 décembre 2021

DEUXIEME DECISION

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2021 s'élevant à 36 182 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	36 182 euros
A la réserve légale	1 809 euros
Le Solde	-----
En totalité au compte " report à nouveau "	34 373 euros

Conformément à la loi, l'associée unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

SIGNATURE ELECTRONIQUE

Conformément aux articles 1174 et suivants du Code Civil, la présente proposition de résolution est établie sous forme électronique, tel qu'il résulte de la volonté du représentant légal, lequel requiert expressément du rédacteur des présentes, son établissement sous forme électronique.

Il est ici précisé que la signature électronique permet de garantir :

- L'identité du signataire.
- La non-répudiation par le signataire du document signé.
- L'intégrité du document signé, toute modification pouvant être détectée.

Il résulte de l'article 1366 du Code civil ci-après littéralement rapporté : *"L'écrit électronique a la même force probante que l'écrit sur support papier, sous réserve que puisse être dûment identifiée la personne dont il émane et qu'il soit établi et conservé dans des conditions de nature à en garantir l'intégrité."*

Il résulte de l'article 1367 du Code civil ci-après partiellement et littéralement rapporté : [...] *"Lorsqu'elle est électronique [la signature], elle consiste en l'usage d'un procédé fiable d'identification garantissant son lien avec l'acte auquel elle s'attache. La fiabilité de ce procédé est présumée, jusqu'à preuve contraire, lorsque la signature électronique est créée, l'identité du signataire assurée et l'intégrité de l'acte garantie, dans des conditions fixées par décret en Conseil d'Etat"*.

Le représentant légal reconnaît avoir pris bonne lecture des dispositions des articles 1174, 1366 et 1367 du Code civil et avoir reçu du rédacteur des présentes toutes informations utiles quant à la force probante et à la conservation des données faisant l'objet des présentes.

Signature du représentant légal au moyen d'un procédé de signature électronique sécurisé

Certifié conforme
La Présidente

Signé électroniquement le 13/06/2022 par
Astrid, Elodie LOMBARD (épouse VILLELEGIER)

 Signed with
universign

